

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
CANTON DE MALZEVILLE
COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE

COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Nombre de membres en
Exercice : 09
Présents : 08
Votants : 09

Date de convocation :
01/04/2021

Date d'envoi en Préfecture :
08/04/2021

Date d'affichage :
08/04/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 8 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 1^{er} avril, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

Etaient présents : M. Mickaël MEVELLEC, M. Thomas LEJEUNE, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. Denis DEVENEY, , M. Patrick FIORLETTA, M. René BATTISTIN, Mme Jeanne-Marie MANONVILLER, Monsieur Christian PIEDALLU

Etaient absents : Mme Sophie BONNEAU

Pouvoirs : Mme Sophie BONNEAU à M. Mickaël MEVELLEC

Invités : Monsieur Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain et Madame Prescylia GILLET, secrétaire de mairie.

Les membres du Conseil ont choisi pour secrétaire de séance Mme Prescylia GILLET.

D-13/2021 – VOTE DES TAUX DE TAXES FONCIERES BATIES ET NON-BATIES

Par délibération du 01/07/2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'habitation : 11,27 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,05 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29,39 %

A compter de l'année 2021, le taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFB 2020 du département (17,24 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, sans augmentation, le nouveau taux de référence 2021 de TFB de la commune serait de 29,29 % (soit le taux communal de 2020 : 12,05 % + le taux départemental de 2020 : 17,24 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 8 voix pour et 1 abstention, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter maintenant à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29,39 %

D-14/2021 – PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est donné lecture des propositions financières formulées au titre du Budget Primitif 2021.

La balance s'établit ainsi qu'il suit, à savoir :

	Totalisation des propositions	Résultat reporté & affectation	Total section
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES :	538 428,12 €		538 428,12 €
RECETTES :	208 656,00 €	329 772, 12 €	538 428,12 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES :	137 606,00 €		137 606,00 €
RECETTES :	77 817,61 €	59 788, 39 €	137 606,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Budget Primitif présenté au titre de 2021.

D-15/2021 – CONVENTION TRIPARTITE MAIRIE/SIS/CCSGC POUR LA MISE A DISPOSITION DU MATERIEL INFORMATIQUE

Par courrier du 12 mars dernier, la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné informe les communes adhérentes au Syndicat Scolaire du Grand Couronné (Agincourt, Dommartin-sous-Amance, Laître-sous-Amance et Amance) de la prise de compétence scolaire et périscolaire selon l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018.

De ce fait, la CCSGC a établi une convention tripartite entre les mairies, le SIS et la Communauté de Communes ainsi qu'une liste du matériel identifié dans les écoles du SIS sur la base de l'inventaire réalisé par la CCSGC en 2019 lors de la prise de la compétence scolaire.

Par conséquent, la signature de la convention de mise à disposition du mobilier et de la liste du matériel ainsi que la liste du matériel permettraient la mise à disposition à la Communauté de Communes du matériel informatique et numérique situé dans les bâtiments scolaires/périscolaires, nécessaire à l'exercice de la compétence scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention ainsi que l'annexe comportant la liste du matériel informatique et numérique du SIS, une fois que cette dernière aura été actualisée et validée par le SIS du Grand Couronné.

D-16/2021 – POSITION DE LA COMMUNE SUR L'UTILISATION DES PARCELLES AB 013 ET AB 015 DANS LE CADRE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le PLUI a été adopté le 21 janvier 2021 par le Conseil Communautaire de la CCSGC, avec mise en application le 13 février.

Le 16 mars, un recours gracieux de contestation du PLUI a été déposé par M. NICKEL et Mme DEL GRANDE auprès de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné pour les parcelles AB 013 et AB 015, placées en emplacement réservé.

Afin que les demandeurs puissent déposer sereinement leur courrier de « mise en demeure d'acheter » auprès de la C.C.S.G.C., le Conseil Municipal doit se positionner sur sa volonté ou non d'acheter et d'utiliser ces deux parcelles dans le cadre d'un futur projet communal de parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas se positionner sur un achat futur de ces deux parcelles et de renoncer à l'utilisation de cette partie d'emplacement réservé.

D-17/2021 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire, après avoir donné lecture des demandes de subventions déposées en instance par les diverses associations au titre de l'année 2021, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec 8 voix pour et 1 abstention, de se prononcer en faveur du versement total des subventions fixées et mentionnées sur l'état ci-dessous.

Liste des Associations	Décisions 2021
Foyer rural de Laître-sous-Amance	500 €
Les Restaurants du Cœur – Vandœuvre-lès-Nancy	100 €

Le Maire est autorisé à procéder aux mandatements correspondants.

D-18/2021 – APPROBATION DES DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX, DU CIMETIERE ET DE LA VÉGÉTALISATION DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 3 mars dernier, une subvention a été demandée au Conseil Régional pour l'aménagement de l'aire de jeux, du cimetière et de la végétalisation du village.

Pour rappel, le soutien financier lié au dispositif « Relance Rurale » peut atteindre 50 % avec une aide maximum de 20 000 €.

Par conséquent, le Maire invite les conseillers à se prononcer sur le choix des entreprises et le montant des travaux en lien à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir les entreprises indiquées ci-dessous :

Localisation	Achat	Entreprises	Montant du devis H.T.	Suffrages exprimés
Aire de jeux/sport	Achat et pose d'une structure pour enfants + panneau information	MEFRAN Collectivités	9 455,00 € + 150 €	A l'unanimité
	Fournitures de gravier roulés pour sécuriser les jeux		1050,00 €	A l'unanimité
	Achat et pose d'un portique et d'une balançoire	MEFRAN Collectivités	2 715,00 €	A l'unanimité
	Réhabilitation du terrain de pétanque	Ethic'paysage	822,95 €	Pour : 6 Contre : 3 Abs : /
	Création d'un parcours de santé (achat bois sans visserie ni barres)	SARL Bois Nature	642,13 €	A l'unanimité
	Aménagement des chemins d'accès (haut et bas)	Ethic'paysage	2 986,00 €	A l'unanimité
	Végétalisation	Pépinières Koenig	2 705,45 €	A l'unanimité
	Eclairage (haut et bas de l'aire de jeux)	S.V.T. Ethic'paysage	3 875,00 € 555,60 €	A l'unanimité A l'unanimité
Belvédère	Aménagement (pavage, végétalisation)	Ethic'paysage	3 210,67 €	A l'unanimité
Cimetière	Achat d'un ossuaire	Ets. GUIDON S.A.	2 375,00 €	A l'unanimité
	Fourniture de gravier pour aménagement des allées	EURL du Montheu	810,00 €	A l'unanimité
	Arbres fruitiers derrière le cimetière	Pépinières KOENIG	338,72 €	A l'unanimité

Sentier vers voie verte	Bornage du terrain	Ethic'paysage	800,00 €	A l'unanimité
	Achat de 6 bancs	MEFRAN Collectivités	930 €	A l'unanimité

Concernant l'achat d'un kiosque et de 2 pergolas, ainsi que l'aménagement du chemin vers la voie verte, le Conseil Municipal délibèrera lors d'un prochain conseil, les devis ne correspondant pas aux attentes.

D-19/2021 – APPROBATION DU DEVIS POUR L'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe les conseillers qu'une amélioration de l'éclairage public est nécessaire suite à la constatation d'espace insuffisamment éclairé (points noirs) dans le village.

De ce fait, la commune a demandé un devis auprès de l'entreprise S.V.T. qui est déjà intervenue fin 2020 pour le raccordement de l'éclairage public sur un seul et même compteur.

Le devis pour le nettoyage des verres de protection des luminaires actuels, ainsi que la rénovation et l'achat des installations, y compris l'alimentation de coffrets pour les futures illuminations de Noël, s'élève à 17 635,00 € H.T. Une demande d'aide financière est en cours auprès du SDE 54.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de choisir l'entreprise S.V.T. et de valider le devis établi pour l'amélioration de l'éclairage public.

Tour des commissions :

Travaux :

- Les travaux pour la réfection de l'usoir communal situé au 23 rue Sophie de Bar seront effectués entre le 15 avril et le 15 mai.
- La Communauté de Communes Seille et Grand Couronné est venue poser des panneaux signalétiques dans le village. La fourniture par la CCSGC de panneaux manquants est prévue début 2022.
- Les chicanes installées rue des trois évêchés vont être enlevées dans les prochains jours. Une réunion avec les riverains sera programmée dès que la situation sanitaire nous le permettra.
- Le bornage du chemin reliant la voie verte au village est à faire. Le devis sera signé ces prochains jours. Le projet d'aménagement de cette espace se fera courant 2021.
- La SAUR est intervenue pour la reprise du branchement d'eau du local technique. Le compteur est désormais en limite de propriété et plus accessible pour la commune.

- Il sera posé un panneau ou un marquage au sol en haut de la rue Charles de Gaulle pour empêcher le stationnement à l'angle droit du n° 31, afin de favoriser le passage éventuel de véhicules de secours.

Embellissement :

- La prochaine étape de fleurissement de la commune se fera essentiellement sur l'espace «city stade/terrain de jeux » le samedi 10 avril prochain. Une aide des habitants a été demandée il y a 8 jours.

Écologie :

- La commission « environnement » s'est réunie en mars sur la transition écologique de notre village. Une liste d'actions sur le moyen et long terme a été réalisée, ainsi qu'une liste d'actions sur du court terme (avril/juin 2021). Toutes les actions semblent pouvoir être menées, notamment la communication des actions auprès des administrés.
- Un projet de végétalisation et d'aménagement de l'espace pique-nique situé sur la voie verte, près des déchets verts, va être déposé au service « environnement » de la C.C.S.G.C, propriétaire des lieux. Une prise en charge et réalisation des travaux pour 2022 semble envisageable.

Qualité de vie :

- Suite à un courrier de la Municipalité, l'association Grange Cars a enlevé des véhicules qui stationnaient sur l'usoir communal devant la grange, tel que l'indique l'article 4 de la convention signée entre l'association et la commune en juillet 2020.
Une réunion des riverains de la rue Charles de Gaulle, demandée par Grange Cars, ne peut avoir lieu actuellement du fait de la crise sanitaire. Néanmoins, elle est envisagée.
- Un problème de stationnement à l'angle du 31 rue Charles de Gaulle est constaté. Le propriétaire du véhicule sera averti afin de trouver une autre place de stationnement.
- La cérémonie de bienvenue pour les nouveaux habitants est prévue en deux parties : le samedi 24 avril et le 1^{er} mai, entre 10h et 12h.

Démocratie Participative :

- Une réunion publique est prévue courant juin. Les thèmes sont encore à définir.

Solidarité :

- 8 administrés de plus de 75 ans ont été vaccinés contre le Covid-19 le mardi 6 avril à Pompey, suite à une organisation conjointe entre la commune, la CCSGC et Val de Lorraine.
Un recensement des personnes de plus de 70 ans a été effectué pour une prochaine vaccination. Une liste d'une quinzaine d'administrés a été transmise à la CCSGC.

Informations diverses :

- Un contrôle annuel de toutes les installations au City Stade et à l'aire de jeux est à prévoir. Aussi une convention va devoir être signée prochainement avec un bureau de contrôle.
- Un renouvellement du nom de domaine et de l'hébergement du site internet est à réaliser ces prochains jours.
- Un dépôt sauvage de briques sur le chemin Rural a été constaté, ceci pouvant nuire à la sécurité des promeneurs. Une réponse adaptée va être trouvée prochainement.
- Un projet de numérotage des diverses habitations et entreprises résidant le long de la RD86 a été envisagé. Une rencontre avec M. GENAY va être effectuée par M. LEJEUNE pour avoir son opinion sur ce projet.
- Un camion stationne en bas de la rue des Hauts Jardins. Ce stationnement semblant dangereux du fait de son chargement (hydrocarbure), une rencontre avec son propriétaire est prévue courant avril.
- La Syndicat Omnisport du Grand Couronné (SOGC) a adopté son budget 2021 début avril. Il y est inscrit la réfection complète du revêtement du terrain de tennis. Ces travaux, qui s'élèvent entre 15 000 € et 20 000 €, seront réalisés courant 2021.
- La CC du Bassin de Pompey a instruit récemment un permis de construire concernant un futur bâtiment agricole de stockage situé à la limite de Laitre et Seichamps. Le propriétaire souhaite être alimenté en électricité mais le raccordement étant au-delà des 100 mètres règlementaires, les frais de 19 200€ sont la charge de la commune, si ce PC est signé. La commune s'oppose au versement de cette somme. Or, selon la réglementation, le propriétaire favorable à la prise en charge de tout le raccordement ou au remboursement de la commune, n'a pas le droit de le faire. Afin d'émettre un avis favorable pour ce permis de construire, une solution doit être trouvée. Le Maire indique qu'un échange entre le propriétaire, la CCBP et la Trésorerie est en cours.
- Une demande d'utilisation d'un terrain communal a été formulée par des gens du voyage. L'ensemble des conseillers présents s'y opposent, sachant que de toute façon aucun espace suffisamment grand et alimenté en eau/électricité n'est disponible sur la commune.
- Un contrat de service pour les radars pédagogiques a été proposé par la société Élan Cité. Après discussion, ce contrat de service ne sera pas utile pour le peu de fois où ils tombent en panne.
- Une réunion de mutualisation avec les 6 communes environnantes (Amance, Laitre, Dommartin, Agincourt, Eulmont et Bouxières) a eu lieu pour mettre en commun divers services et les moyens des autres communes (ex : prêt de matériel, groupement de commandes, ...). Le projet suit son cours mais l'ensemble des parties semblent intéressées.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 27 mai à 20h00. (ou mercredi 26 mai si Conseil Communautaire le 27).

La séance a été clôturée à 00h15.

➤ Liste des délibérations :

D-13/2021 – Vote des taux TFB et TFNB

D-14/2021 – Présentation et approbation du Budget Primitif 2021

D-15/2021 – Convention tripartite Mairie/SIS/CCSG pour la mise à disposition du matériel informatique

D-16/2021 – Position de la commune sur l'utilisation des parcelles AB 013 et AB 015 dans le cadre de l'emplacement réservé

D-17/2021 – Subventions aux associations

D-18/2021 – Approbation des devis pour l'aménagement de l'aire de jeu, du cimetière et de la végétalisation du village

D-19/2021 – Approbation du devis pour l'amélioration de l'éclairage public

➤ Signatures :

Mickaël MEVELLEC	Sophie BONNEAU <i>Absente</i>	Thomas LEJEUNE	Véronique LEGAT
Patrick FIORLETTA	Christian PIEDALLU	Denis DEVENEY	Jeanne-Marie MANONVILLER
René BATTISTIN			